

**PREAVIS No : 48/19**

**OBJET DU PREAVIS : Demande d'un crédit de CHF 60'000.- pour le plan d'affectation (PA)  
« Camping du Grand-Pré »**

**CONSEIL COMMUNAL DU 12 NOVEMBRE 2019**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission nommée pour cet objet s'est réunie le lundi 21 octobre 2019 au bureau technique en présence des Messieurs Jean-Philippe Steck, délégué municipal, et Alain Mathys que nous remercions pour leurs explications. Ladite commission était composée de Mesdames Françoise Matthey, Anita Ehrler, Valérie Musy, Véronique Diserens et Monsieur Fernando Perreira.

Monsieur Michel Lohner était présent en tant que représentant de la COGEFIN.

Un historique du sujet nous est présenté. En effet, cette demande de crédit intervient à la suite d'une exigence cantonale dans le cadre d'une mise en conformité de notre Plan d'affectation (PA) « Camping du Grand-Pré ».

C'est en 2012 que la volonté de la Municipalité de régulariser cette situation a démarré. Toutefois, elle a dû être interrompue en raison de l'affectation des parcelles où se situent la piscine et la buvette. Ces dernières étant sur un domaine public des eaux, elles ne peuvent avoir d'affectation spécifique.

Aujourd'hui, il est important de régulariser cette situation afin de permettre le bon développement de cette zone et surtout de permettre une mise en conformité selon les exigences cantonales.

La commission à l'unanimité est d'avis d'accepter les conclusions suivantes et propose toutefois qu'un emplacement pour les camping-cars soit prévu dans la suite du projet.

**CONCLUSIONS :**

Au vu de ce qui précède, la Commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

- vu le préavis de la Municipalité No. 48/19,
  - ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet et celui de la COGEFIN,
  - attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
- 1. Autorise formellement la Municipalité à entreprendre l'élaboration du Plan d'affectation (PA) Camping du Grand-Pré,**
  - 2. Accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 60'000.—TTC,**
  - 3. Prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
  - 4. Prend acte que l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,**
  - 5. Donne accord de principe au fait que le montant de CHF 60'000.—soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.**

Moudon, le 30 octobre 2019

Véronique Diserens,  
Rapportrice